

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/6399  
1er juin 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE, EN DATE DU 1er JUIN 1965, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE L'AUSTRALIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le texte d'une déclaration du Gouvernement australien remise au Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 29 mai 1965, en réponse à une déclaration de ce dernier en date du 15 mai 1965 concernant la décision du Gouvernement australien d'envoyer des forces au Sud-Viet-Nam.

Le Président du Conseil de sécurité a été informé par le Gouvernement australien, le 4 mai 1965, de sa décision d'envoyer des forces armées au Sud-Viet-Nam afin de participer à la défense de ce pays contre les activités hostiles, et notamment les attaques armées, qui sont aidées, organisées et dirigées par le Nord-Viet-Nam.

Comme il a été précisé alors, cette décision a été prise à la demande de la République du Viet-Nam et conformément aux obligations internationales de l'Australie.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration du Gouvernement australien comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires par intérim  
de l'Australie,

(Signé) Dudley McCARTHY

Déclaration du Gouvernement australien en réponse  
au Gouvernement de l'Union soviétique

Le 15 mai, le Gouvernement de l'Union soviétique, dans une déclaration remise à l'ambassadeur d'Australie, a fait des observations à propos de la décision du Gouvernement australien d'envoyer un bataillon d'infanterie participer à la défense du Sud-Viet-Nam. Dans sa déclaration, le Gouvernement soviétique déclarait appuyer pleinement la protestation nord-vietnamienne contre la décision de l'Australie.

Le Gouvernement australien a pris acte de la déclaration du Gouvernement soviétique et regrette que celle-ci soit fondée sur une déformation de la situation au Viet-Nam. Cette "agression directe et non provoquée contre le peuple vietnamien" à laquelle fait allusion l'Union soviétique vient en fait d'Hanoi, qui contrôle et dirige le Viet Cong au Sud-Viet-Nam.

En 1962, la Commission internationale de contrôle au Viet-Nam a constaté que le Nord-Viet-Nam avait violé les articles 10, 19, 24 et 27 de l'Accord sur la cessation des hostilités au Viet-Nam. De nouvelles preuves irréfutables de ces violations persistantes, qui prennent de plus en plus d'ampleur, se sont accumulées depuis lors, parmi lesquelles la présence au Sud-Viet-Nam d'unités de l'armée régulière nord-vietnamienne; le Gouvernement soviétique en a certainement connaissance.

L'Accord de Genève de 1954 stipulait que ni le Viet-Nam du Nord ni le Viet-Nam du Sud ne devraient être utilisés pour une reprise des hostilités ou pour favoriser une politique d'agression. Ces obligations, acceptées solennellement par le Nord-Viet-Nam en vertu d'un accord international, ont été violées de façon flagrante par l'introduction au Sud-Viet-Nam de troupes, d'armes et de fournitures en provenance du Nord, visant à saper le Gouvernement de Saïgon et à imposer la volonté du régime nord-vietnamien à la population sud-vietnamienne. Devant cette menace contre son territoire et son indépendance, le Gouvernement de la République du Viet-Nam a jugé nécessaire de demander l'assistance d'autres pays et notamment de l'Australie.

Le Gouvernement australien, bien que n'étant pas partie aux accords de Genève de 1954, en a pris acte et a décidé d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies, notamment du paragraphe 4 de l'Article 2 au règlement de la situation au Viet-Nam. Le Premier Ministre australien a déclaré publiquement, lorsque lesdits

accords ont été conclus, que l'Australie considérerait toute agression violant le règlement sur l'Indochine comme une menace pour la paix et la sécurité internationales. La mesure prise actuellement par le Gouvernement australien est conforme à l'attitude qu'il a toujours adoptée à l'égard des accords de Genève. En outre, le fait, pour l'Australie, de fournir une assistance au Sud-Viet-Nam n'est en rien contraire au droit international. Le droit de légitime défense, individuelle ou collective, est bien établi en droit international et est reconnu dans la Charte des Nations Unies.

Les efforts du Nord-Viet-Nam tendant à renverser le Gouvernement de la République du Viet-Nam par des moyens militaires sont appuyés et renforcés par les dispositifs que les autorités d'Hanoi ont établis pour infiltrer du personnel armé et du matériel au Sud-Viet-Nam. Ce sont ces dispositifs qui, au Nord-Viet-Nam, ont fait l'objet d'attaques et non pas la population ou les autorités de ce pays. Ce sont les autorités du Nord-Viet-Nam qui, pour reprendre les termes de la déclaration soviétique, ont agi en "violation des règles les plus élémentaires du droit international" et qui doivent supporter la lourde responsabilité de l'action que les Etats-Unis et le Sud-Viet-Nam ont été forcés d'entreprendre contre les installations militaires et les voies de communication du Nord-Viet-Nam. Si les infiltrations au Sud-Viet-Nam et l'agression dirigée contre ce pays cessaient, une telle action deviendrait inutile.

Le Gouvernement soviétique a exprimé l'avis, dans sa déclaration, que le Gouvernement australien encourait "une grave responsabilité pour les conséquences de ses actions" en donnant une assistance militaire au Sud-Viet-Nam. La décision du Gouvernement australien a été mûrement réfléchie et celui-ci l'a prise parce qu'il était convaincu qu'il n'y avait pas d'autre façon, aussi longtemps que le Nord-Viet-Nam et ses alliés refuseront de vivre en paix avec les pays voisins, de défendre la liberté et l'indépendance du peuple du Sud-Viet-Nam, ainsi que, d'ailleurs, d'autres pays de l'Asie du Sud-Est dont l'indépendance se trouverait menacée si l'on permettait à l'agression dirigée contre le Sud-Viet-Nam de réussir.

Le Gouvernement australien rappelle que le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, dans une lettre au Premier Ministre australien en date du 31 décembre 1963, déclarait que la question de l'unification de l'Allemagne, de la Corée et du Viet-Nam "doit être tranchée par le peuple et le gouvernement de ces Etats eux-mêmes sans ingérence ni pression de l'extérieur" et qu'"il est nécessaire de renoncer à l'emploi de la force pour résoudre ces questions". Ce n'est pas la République du Viet-Nam ni les pays qui sont en termes amicaux avec elle qui ont décidé de recourir à la force pour imposer un règlement au Viet-Nam, mais bien les autorités de Hanoï, avec les encouragements et la complicité des autorités de Pékin. Ce sont elles aussi qui sont à l'origine de l'ingérence et des pressions exercées à travers la ligne de démarcation internationale entre le Nord et le Sud-Viet-Nam.

Le Gouvernement australien estime que le Gouvernement soviétique devrait user de son influence non pas sur des gouvernements comme celui de l'Australie qui aident le Sud-Viet-Nam à exercer son droit de légitime défense contre l'agression mais sur les autorités d'Hanoï et de Pékin qui ont le pouvoir de faire disparaître les causes de la situation régnant actuellement au Viet-Nam et ailleurs dans la région.

Le Gouvernement australien a la conviction que le Gouvernement soviétique pourrait ainsi contribuer de façon notable au renforcement de la paix mondiale, à la détente internationale et au développement de relations pacifiques entre les Etats ayant des systèmes sociaux différents.

29 mai 1965

-----

